



Dégrossi hydrofugé sur façade et garantie décennale

Par hog

Bonjour, nous venons de constater des traces d'humidité sur un mur intérieur de notre maison. Ce mur est celui qui donne sur une façade pour laquelle un dégrossi hydrofugé a été réalisé en 2015 (nous n'étions pas les propriétaires à ce moment, nous avons acheté la maison en 2020). Si l'humidité provient d'un défaut de ce dégrossi, peut-on engager la garantie décennale du maçon ayant réalisé les travaux en 2015?

Merci pour votre réponse

Par yapasdequoi

Bonjour

Le vendeur vous a fourni toutes les informations et coordonnées d'assurance ?

La garantie décennale est due jusqu'à 2025.

Par Nihilscio

Bonjour,

La cour de cassation a précisé dans un arrêt du 13 février 2020, n°19-10.249, sur quel critère un enduit de façade est couvert par la garantie décennale : il doit assurer une fonction d'étanchéité et non seulement d'imperméabilisation. Je doute que ce soit le cas de votre enduit.

Par yapasdequoi

Il faut commencer par déterminer l'origine de l'humidité.

Si c'est dû à une mauvaise aération par exemple, la décennale du maçon ne fera rien pour vous (sauf vous faire perdre du temps)